

**CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DES  
TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL**  
**Madame Myriam DELVIGNE**  
**Présidente du CNPTLM**  
C/O Bourg de Montfort  
24200 VITRAC

*Paris, le 8 juillet 2020*

***Objet : aspects réglementaires et techniques***

Madame la Présidente,

Je souhaite tout d'abord vous adresser mes excuses pour ma réponse à votre courrier daté du 19 mai mais compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, il m'a été difficile d'y répondre en priorité.

J'ai bien noté votre demande de soutien de notre syndicat pour les revendications suivantes :

- une révision du nombre de diplômes permettant l'accès à la profession.
- une formation initiale bac+2 avec une année supplémentaire de Licence Universitaire pour assurer aux Techniciens de Laboratoire une formation médicale complémentaire à la base scientifique assurée par les BTS.
- l'extension du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins à d'autres prélèvements comme les prélèvements nasopharyngés, qu'on a pu leur demander de réaliser pendant la crise sanitaire.
- une reconnaissance statutaire de la profession avec une indemnisation financière eu égard aux risques assumés.

Après concertation avec les membres du Bureau, nous vous informons que nous vous donnons notre accord.

Je vous remercie pour votre attention et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.



François Blanchecotte  
Président du Syndicat des Biologistes